

HONORAIRES DE NEGOCIATION

(À la charge de l'acquéreur)

TRANSACTIONS DE TOUS BIENS IMMOBILIERS

Tranche inférieure ou égale à 5 000 €	rémunération forfaitaire	1 000€ TTC
Tranche comprise entre 5001 € et 10 000 €	rémunération forfaitaire	2 000€ TTC
Tranche comprise entre 10 001 € et 20 000 €	rémunération forfaitaire	3 000€ TTC
Tranche comprise entre 20 001 € et 40 000 €	rémunération forfaitaire	3 500€ TTC

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
- Tranche comprise entre 40 001 € et 60 000 €	7,5 %	1,50 %	9 %
- Tranche comprise entre 60 001 € et 100 000 €	5,83 %	1,17 %	7 %
- Tranche comprise entre 100 001 € et 150 000 €	5 %	1 %	6 %
- Tranche au-delà de 150 001 €	4,16%	0,64 %	5 %